



**Avis d'attribution des contrats d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)  
du Domaine Public Maritime suite aux procédures de mise en concurrence, en  
application des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes  
Publiques (CGPPP).**

**Nom et adresse de l'établissement gestionnaire :**

Métropole Aix-Marseille-Provence  
Direction Développement des Ports de Plaisance  
Le Pharo 58, boulevard Charles-Livon  
13007 MARSEILLE

**Objet du (des) contrat(s) :**

Occupation et/ou exploitation de poste(s) à flot (PAF), plan(s) d'eau (PE) et/ou terre-plein(s) (TP) avec activité économique suite aux procédures de mise en concurrence, en application des dispositions prévues aux articles L.2122-1-1 et suivants du CGPPP. La Métropole Aix-Marseille-Provence délivre aux occupants énumérés ci-dessous une AOT d'une durée de cinq (5) ans sur le port du **Frioul**.

**Référence de la procédure et Bénéficiaire(s) du contrat, Objet du contrat et Consistance d'occupation.**

MEC17-2024-FR : L'association LES FOUS DU VENT pour l'exercice d'activités mixtes de nautisme et activités associées. 1 PAF.

**Date de publication et durée de la publicité :**

17/02/2025 pour une durée de 30 jours.